

NE PAS PUBLIER AVANT
13:30 HEURES, LE 18 NOVEMBRE 1972

VÉRIFIER AU MOMENT DU DISCOURS

STATEMENT DISCOURS

SECRETARY
OF STATE
FOR EXTERNAL
AFFAIRS.

SECRÉTAIRE
D'ÉTAT AUX
AFFAIRES
EXTÉRIEURES.



NOTES EN VUE D'UN DISCOURS
PRONONCÉ PAR LE SECRÉTAIRE
D'ÉTAT AUX AFFAIRES EXTÉRIEURES,
M. MITCHELL SHARP, À L'OCCASION
D'UNE RENCONTRE DE L'INSTITUT
CANADIEN DES AFFAIRES INTERNATIONALES
A TORONTO, LE 18 NOVEMBRE 1972

Je suis heureux de cette occasion qui m'est donnée de vous entretenir brièvement des relations économiques du Canada avec la CEE et les Etats-Unis, entretien qui servira d'introduction à la période de discussion qui suivra.

Pour ce qui est de nos relations avec la CEE, cette occasion est particulièrement la bienvenue. J'ai le sentiment que les démarches du Gouvernement en vue de poursuivre le dialogue avec la CEE n'ont pas reçu l'attention qu'elles méritaient. Il y a trois semaines à peine, par exemple, le Globe and Mail publiait un éditorial sur la récente rencontre au sommet de la CEE. Le Globe attirait l'attention sur le fait important que le communiqué diffusé à l'issue de la rencontre au sommet mentionnait le Canada expressément. L'éditorialiste du Globe y a vu, -- et je suis d'accord avec lui --, "une invitation à définir des relations plus précises entre le Canada et la nouvelle Europe". Toutefois, son éditorial se terminait ainsi: "Voilà une occasion que le Gouvernement canadien devrait saisir énergiquement", ce qui laissait entendre que le Gouvernement n'était pas conscient de l'existence même de cette occasion.

En fait, la mention du Canada dans le communiqué faisant suite au sommet de la CEE n'est pas fortuite. C'est la preuve tangible du succès qu'a remporté une campagne de persuasion à laquelle le Gouvernement a consacré beaucoup d'efforts, surtout au cours des deux dernières années. Au niveau des fonctionnaires, la campagne a été menée sur une base permanente; en outre, jusqu'au début de la période électorale, elle a exigé de moi et de mon collègue M. Jean-Luc Pepin, Ministre de l'Industrie et du Commerce, une somme considérable de travail, des voyages et un long travail de persuasion.

Nous savions très bien que des points de vue économique aussi bien que politique, la réalisation de l'Europe nouvelle soulevait des questions de la plus haute importance. Aux fins de la discussion qui suivra, je mets de côté les questions d'ordre politique. Toutefois, le seul enjeu économique appelle une réflexion des plus prudentes. D'ici 1980, les importations de la CEE élargie en provenance du monde extérieur pourraient monter en flèche et atteindre 130 milliards de dollars. Le Canada, quatrième exportateur en importance après la CEE, les Etats-Unis et le Japon, doit prendre le Marché commun très au sérieux. Les dix pays constituants forment déjà ce qui est de loin le plus important bloc commercial du monde; ils ont importé pour au-delà de soixante-dix milliards de dollars de marchandises de l'étranger l'an dernier. De cette somme, la part des produits provenant du Canada s'élevait à plus de deux milliards de dollars. Ces importations représentaient 17 pour cent de l'ensemble de nos exportations et environ la moitié de nos exportations hors de l'Amérique du Nord, ce qui plaçait de loin la CEE au second rang parmi nos partenaires commerciaux.

Néanmoins, nous pouvons améliorer notre situation considérablement. Nous devons le faire. Depuis 1958, les exportations du Canada à destination de la CEE ont progressé de façon constante. Elles n'ont toutefois pas suivi le rythme de l'augmentation des importations totales de la CEE en provenance de l'étranger. Notre part de ces marchés a régressé. Il est tout aussi important de mentionner que nos exportations vers la CEE n'ont pas suivi la tendance des importations de la CEE, où il y a eu augmentation des produits manufacturés et transformés et diminution des matières premières et des produits de première nécessité. C'est précisément dans les secteurs qui font surtout une grande consommation de techniques que nous devons améliorer sensiblement notre position.

Il n'a pas été facile de trouver la cause des difficultés que nous éprouvons dans cette catégorie de nos exportations vers la CEE. L'accès a

constitué un problème pour un certain nombre de produits, dont certains intéressent le Canada. En règle générale, le tarif commun de la Communauté européenne est peu élevé. En dépit de politiques protectionnistes qui marquent son agriculture, la Communauté demeure un important importateur de produits agricoles. D'autres pays commerçants ont très bien réussi sur le marché de la CEE. C'est certes le cas des Américains, qui y exportent des produits manufacturés perfectionnés, et qui ont certes été aidés en cela par leurs investissements massifs en Europe occidentale. Une grande partie de la difficulté réside dans nos structures industrielles et nos habitudes commerciales mêmes. Nous ne pouvons pas très bien vendre ce que nous ne fabriquons pas, il va sans dire. Pour cette raison nous relierions fortement nos politiques générales à l'égard de la CEE aux politiques que nous mettons au point dans d'autres secteurs, notamment, la politique de l'énergie, celle des investissements, la politique industrielle en général, y compris la politique visant l'industrie secondaire et celle qui porte sur la recherche et le développement, ainsi qu'à des politiques connexes que nous étudions actuellement. La réussite dans la réalisation de nos propres possibilités pourrait fort bien dépendre, dans une certaine mesure, du succès d'une initiative semblable de la CEE. Nous devrions nous intéresser davantage à ce difficile marché en expansion et observer les possibilités qu'il offre en fonction de nos réalisations, disons, aux Etats-Unis.

Nous pouvons également trouver avec les Européens un terrain d'entente vu que nous avons des problèmes communs. Nombreux parmi vous sont ceux qui ont lu le livre de M. Jean-Jacques Servan Schriber paru il y a quelques années et devenu en quelque sorte un classique, Le Défi américain. Vous vous rappellerez que le Défi américain expose, statistiques à l'appui, les difficultés qu'ont éprouvées les Européens pour construire des sociétés suffisamment importantes dans les secteurs techniques de pointe, pour réunir des capitaux suffisants, pour financer suffisamment la recherche et le développement, pour permettre l'innovation dans le domaine de la technologie, pour rendre ces sociétés concurrentielles. Les sociétés européennes se sont d'ailleurs révélées portées à vendre leur entreprise plus souvent aux sociétés multinationales américaines qu'à un concurrent européen. La question posée de cette façon, les Européens font face à un problème que nous connaissons déjà.

Cependant, les problèmes communs ne constituent pas nécessairement la base d'associations commerciales. Nous préfererions tous, j'en suis certain, pouvoir choisir nos partenaires en fonction d'autres critères que celui de la misère partagée. De plus, je crois que la CEE, qui a réussi un miracle économique, aussi bien que le Canada, que la croissance de sa production industrielle plaçait l'an dernier au premier rang mondial, sont très dynamiques sous le rapport de l'expansion économique. Il existe cependant des problèmes. Dans la mesure où la CEE et le Canada les partagent, nous pouvons collaborer à l'élaboration de solutions qui nous soient mutuellement avantageuses. C'est là la base d'une association commerciale, et le temps est venu d'y consentir l'effort nécessaire.

Au cours des dernières années, nous avons aussi fait de grands efforts pour établir des relations économiques plus étroites dans le domaine des fabrications perfectionnées. Nous avons envoyé des missions technologiques et commerciales en Europe, et les résultats se sont révélés encourageants. Je crois toutefois que nous en obtiendrons désormais de meilleurs. Je ne sais pas si les Européens avaient auparavant la volonté politique de fournir l'effort nécessaire. Certaines réserves quant au caractère distinct des intérêts canadiens ainsi qu'à notre volonté réelle de collaborer peuvent les avoir fait hésiter.

Il y a plusieurs années, le Gouvernement a décidé qu'il était nécessaire de dissiper les doutes des Européens sur ces questions. En outre, la cause du Canada devait être présentée avec une force et une persévérance particulières parce que les Européens se préoccupaient naturellement avant tout de réaliser l'union intérieure. Nous devons nous montrer fermes, en même temps que polis pour obtenir leur attention. Nous devons exposer clairement, par exemple, que la Grande-Bretagne ayant adhéré à la CEE, au-delà de 40 pour cent de nos exportations à destination de la Grande-Bretagne, soit un commerce évalué à plus d'un milliard trois cents millions de dollars, se heurterait à un accès plus difficile. Il nous fallait expliquer que nous ne nous objections pas à la décision britannique, qui était du seul ressort de la Grande-Bretagne; au contraire, nous nous réjouissions du succès de la CEE. Les parties à l'élargissement devaient toutefois comprendre que le fardeau de l'adaptation qu'assumait le Canada était plus lourd que celui imposé à tout autre pays étranger à la communauté élargie. D'autres questions se présentaient. Nous devons surtout modifier l'attitude que, pour diverses raisons, partageaient les pays de la CEE et selon laquelle l'importance qu'ils accordaient à leurs relations avec les Etats-Unis valait plus ou moins pour leurs relations avec le Canada.

Dans toutes ces démarches, nous avons obtenu un degré encourageant de succès. En juin, une mission composée de hauts fonctionnaires a eu des entretiens avec tous les pays membres de la CEE ainsi qu'avec la Grande-Bretagne, l'Irlande et la Commission de la CEE. La Mission a constaté que les Européens reconnaissaient les répercussions particulières qu'allait avoir sur le Canada l'élargissement de la Communauté et accueillaient favorablement la réaction constructive et réaliste du Canada à l'égard de l'entrée de la Grande-Bretagne dans la CEE. En général, les Européens ont bien accueilli la proposition canadienne selon laquelle le Canada et la CEE devraient examiner l'évolution à longue échéance de leurs relations, y compris la possibilité de conclure un accord bilatéral selon le principe de la nation la plus favorisée entre le Canada et la Communauté élargie. On a procédé à des discussions fructueuses sur les répercussions qu'aurait la mise à jour des divers accords commerciaux et économiques bilatéraux auxquels le Canada est déjà partie avec des pays membres, mise à jour visant à tenir compte de l'élargissement de la Communauté et de son unité. Les Européens ont reçu l'assurance que l'objectif du Canada était de renforcer les relations bilatérales avec les pays membres de la Communauté par la création d'une structure appropriée qui ferait le pont entre le Canada et la CEE en tant que telle. La Mission a souligné que ce que projetait le Canada compléterait le GATT et les autres accords multilatéraux et ne viserait pas à les remplacer. On a aussi convenu que, vu que la Communauté n'était pas encore achevée, tout accord négocié dans les circonstances actuelles devrait être suffisamment souple pour se prêter à une modification éventuelle des pouvoirs de la Commission elle-même.

C'est en partie à cause des efforts prudents de ce genre que, lors de la tenue de la rencontre du sommet européen à l'automne, la question des relations de la CEE avec des pays ne faisant pas partie de la Communauté s'est trouvée inscrite à l'ordre du jour. En outre, parce que nous avons consacré beaucoup d'efforts pour préparer le terrain, les leaders européens ont déclaré dans le communiqué du sommet qu'ils souhaitaient "maintenir un dialogue constructif avec les Etats-Unis, le Japon et le Canada et les autres partenaires industrialisés de la Communauté, dans un esprit ouvert et selon le mode le plus approprié." Si le sommet avait été organisé, disons, il y a deux ans, je doute fort qu'il eût semblé naturel aux dirigeants des pays de la CEE de faire mention du Canada en même temps que des Etats-Unis et du Japon.

Je suis heureux d'affirmer que le dialogue constructif mentionné dans le communiqué du sommet se poursuit. Une délégation de hauts fonctionnaires de

la CEE entamera une ronde d'entretiens de quatre jours avec ses homologues canadiens la semaine prochaine à Ottawa. Ces entretiens seront l'occasion de revoir certains problèmes économiques mondiaux comme l'inflation. Ils permettront aussi d'examiner plus à fond le contenu des relations du Canada avec la CEE. Bien que les entretiens demeurent exploratoire, l'énumération suivante de certains des sujets que nous avons déclaré vouloir discuter donne une idée de l'importance et de l'attention que nous accordons à cette question.

Mentionnons la possibilité de négocier un accord bilatéral selon le principe de la nation la plus favorisée avec la Communauté elle-même, la mise à jour de certains accords touchant les marchandises en transit, la question des politiques d'achat des Etats, les mesures d'équilibre, le cabotage, les subventions aux exportations, le financement à des conditions avantageuses, les garanties visant les sources d'énergie et de matières premières, les droits d'auteur, la protection des consommateurs, la protection de l'environnement, la normalisation et le contrôle de la qualité des produits.

Ce ne sont pas là les seuls sujets que nous ayons signalés, et les représentants de la Communauté ne seront pas nécessairement en mesure, à ce stade, d'approfondir ne fut-ce que les questions que j'ai énumérées. Il ne fait cependant pas de doute que le dialogue est véritablement et sincèrement engagé. Il est aussi certain qu'il procède d'une compréhension claire, de la part de la Commission de la CEE et des Gouvernement parties à la CEE, du fait que les problèmes posés au Canada par l'élargissement et la consolidation de la Communauté appellent un examen sérieux et distinct.

Venons-en maintenant à nos relations avec les Etats-Unis. Je crois que les règles du jeu sont maintenant plus claires car la position du Gouvernement a été précisée avec beaucoup de soin ces dernières semaines et mêmes ces derniers jours.

J'espère, si vous ne l'avez pas déjà reçu, que vous vous procurerez un exemplaire de l'édition spéciale de la revue "Perspectives internationales" parue le 17 octobre. Ce numéro était consacré tout entier à mon article intitulé "Relations canado-américaines: choix pour l'avenir". L'article reflète certaines des principales évaluations et conclusions d'une série d'études en cours depuis environ un an au sein du Gouvernement, et à laquelle ont contribué mes collègues du Cabinet et mes collaborateurs du Ministère des Affaires extérieures. Je vous suggère fortement de lire cet article si vous désirez vous renseigner sur l'attitude fondamentale du Gouvernement concernant les relations canado-américaines.

Les études à partir desquelles l'article a été rédigé ont été faites dans la période d'interrogations qui a suivi l'annonce, par le Président Nixon, de sa nouvelle politique économique en août 1971. Je tenterai aujourd'hui de résumer les principaux points de l'argumentation: au sujet des forces d'attraction continentales, l'article définit les trois options qui s'ouvrent pour le Canada dans l'élaboration de ses relations futures avec les Etats-Unis:

a) le Canada peut chercher à maintenir plus ou moins l'état actuel de ses relations avec les Etats-Unis en modifiant ses politiques le moins possibles;

b) le Canada peut s'acheminer délibérément vers une intégration plus grande avec les Etats-Unis;

c) le Canada peut adopter une stratégie générale, à long terme, visant à développer et à raffermir son économie et les autres aspects de sa vie nationale et, ce faisant, réduire sa vulnérabilité actuelle.

La première option -- le maintien de notre position actuelle face aux Etats-Unis en modifiant nos politiques le moins possible -- comporterait la poursuite des politiques générales actuelles dans les secteurs du commerce et de l'industrie. Notre politique économique continuerait d'être fortement teintée de libéralisme. L'approche multilatérale de la nation la plus favorisée continuerait à régir les politiques commerciales. Nous poursuivrions nos efforts pour étendre notre accès aux marchés américains et maintenir une forme de relations privilégiées avec les Etats-Unis. Notre développement industriel serait encore en grande partie axé sur l'exportation, principalement de matières premières et de produits semi-finis. Nous nous efforcerions sans doute de diversifier nos exportations tout en évitant autant que possible de tomber dans une plus grande dépendance vis-à-vis les marchés américains. Nous tenterions également de créer des emplois au Canada en traitant sur place une plus forte proportion de produits de base canadiens. Mais ce serait essentiellement une option pragmatique. Les problèmes seraient traités au fur et à mesure qu'ils se poseraient et l'on ne se préoccuperait guère de savoir où les tendances générales de cette politique nous mènent ou si les éléments de cette politique sont inspirés par un même principe et un même objectif.

Quels bénéfices pourrions-nous compter retirer de cette politique dans les faits? Tout cela dépendrait de notre aptitude relative à maintenir notre position aux Etats-Unis et sur d'autres marchés. Le coût de cette option serait fonction directe de ces résultats. Mais soyons optimistes; supposons que les Etats-Unis n'adoptent pas une attitude protectionniste et qu'un système d'échanges commerciaux ouvert permette au Canada de remporter des succès sur les autres marchés mondiaux. Nous pourrions poursuivre cette voie avec un succès apparent pendant un certain temps. Mais l'attraction continentale demeure. Il existe donc un risque très réel, celui d'être attiré de plus en plus dans l'orbite américaine, en obéissant à des considérations purement pratiques. Et tout cela, rappelons-le, dans le cadre des suppositions les plus optimistes. En apparence, nous appliquerions une politique destinée à maintenir, sinon améliorer, notre position relative actuelle. En réalité, nous risquerions de perdre du terrain.

La seconde option favorise une intégration plus étroite, ce qui laisse entrevoir plus d'une possibilité. Nous pourrions, par exemple, conclure d'autres accords du type du pacte de l'automobile touchant des secteurs particuliers de l'industrie. Nous savons que ces accords comportent des avantages, mais ils créent également des problèmes. Ils pourraient nous placer dans une position désavantageuse lors de négociations avec les Etats-Unis et avec d'autres partenaires commerciaux. Nous pourrions conclure qu'il faut apporter des solutions de plus grande envergure, comme la création d'une zone de libre-échange ou d'une union douanière. Mais l'une ou l'autre solution nous lierait de façon permanente avec les Etats-Unis dans des accords qui pourraient sembler matériellement avantageux pour nous. Mais contribueraient-ils à consolider notre indépendance?

De fait, si nous poursuivions cette option, nous serions peut-être amenés à conclure que la seule manière, pour nous, de contrebalancer la puissance économique écrasante de notre partenaire serait d'opter en même temps pour une forme d'union politique. Nous chercherions ainsi à exercer une influence directe maximum sur les décisions économiques qui nous touchent.

J'ai poursuivi la logique de cette option jusqu'à un point où ses difficultés ne manqueront pas de vous apparaître. Elle offre des attraits évidents du point de vue matériel. On peut y voir une certaine analogie avec la tendance à l'unification européenne. Cette analogie, toutefois, ne résiste pas à l'examen. Il existe un monde de différences entre l'équilibre interne qui résulterait

de l'union économique et politique de plusieurs sociétés européennes qui désirent vraiment effacer leurs inimitiés de vieille date au moyen d'une union, et l'équilibre interne qui résulterait de l'union de deux sociétés nord-américaines dont l'une est tellement puissante que l'autre doit lutter pour conserver son caractère propre.

Il reste aussi la question de savoir si l'ensemble des Américains ou l'ensemble des Canadiens voudrait l'union. Je n'essaierai pas de prédire ce que serait la réaction aux Etats-Unis. Pour ce qui est du Canada, je m'attends à ce que toute forme d'intégration plus poussée soulève une opposition plus grande que ne l'ont fait dans le passé des propositions de ce genre; et je m'attends à voir surgir cette opposition de toutes les parties du pays.

La troisième option consisterait pour nous à rendre progressivement l'économie canadienne moins vulnérable aux chocs de l'extérieur, et notamment à ceux qui nous viennent des Etats-Unis. Nous nous efforcerions de remodeler l'économie canadienne afin de donner à notre commerce extérieure des bases plus rationnelles et plus efficaces. La nature fondamentale de l'économie demeurerait inchangée. Nous encouragerions la spécialisation, la rationalisation et la création de sociétés canadiennes fortes. Notre assise nationale, soit une nation prospère de 22 millions d'habitants, devrait nous permettre de réaliser l'efficience dans tous les secteurs, à l'exception des industries les plus complexes et des industries à forte teneur en capital. Nous dépendrions encore, pour une grande partie de notre richesse nationale, du succès de nos exportations de biens et services. Mais nous élargirions délibérément la gamme des marchés étrangers sur lesquels nous pouvons le mieux soutenir la concurrence. Nous trouverons peut-être aussi que les firmes canadiennes pourraient combler nos besoins nationaux dans une plus grande proportion, non parce que nous avons délibérément essayé de nous rendre moins dépendants des importations, mais tout simplement parce qu'elles constituaient les fournisseurs les plus intéressants. Il ne serait absolument pas question d'abandonner nos politiques commerciales essentiellement libérales pour pratiquer le protectionnisme, ou encore de mettre de côté le principe de la nation la plus favorisée lors de la négociation d'accords commerciaux avec les Etats-Unis ou d'autres pays.

Cette option exigerait, dans son application, la collaboration étroite du Gouvernement, du patronat et des syndicats. Elle nécessiterait également une collaboration étroite aux divers paliers gouvernementaux. Puisque l'option comporte une stratégie bien arrêtée, une certaine planification serait nécessaire. Mais, étant donné la participation déjà grande du Gouvernement dans l'économie, je doute que de telles mesures puissent altérer radicalement les rapports entre le Gouvernement et le monde des affaires. Des consultations étroites seraient indispensables s'agissant d'établir un consensus entre le Gouvernement fédéral et les provinces, mais je ne vois pas pourquoi cela devrait nécessairement provoquer des frictions. Bien au contraire, l'harmonie fondamentale qui existerait entre le Gouvernement fédéral et les provinces quant aux objectifs de développement industriel pourrait élargir sensiblement le domaine de la coopération fédérale-provinciale.

On peut faire les mêmes observations à propos de la dimension culturelle de cette option. Les instruments de politique propres à favoriser une culture nationale indépendante et florissante existent déjà. Ce qu'il faudrait sans doute faire, ce serait d'élargir la portée des politiques qui ont déjà fait leurs preuves, pour atteindre de nouveaux domaines vulnérables créés par l'avènement des communications de masse.

Voilà les trois options. Maintenant que vous les connaissez, je peux me permettre de faire quelques observations générales à leur sujet.

En premier lieu, les options ne sont pas des politiques. Elles constituent un cadre à l'intérieur duquel se prennent les décisions relatives aux politiques. Elles peuvent donner à celles-ci une orientation fondamentale, mais elles ne sont pas elles-mêmes des politiques. Dans les limites mêmes de l'une quelconque de ces options, il serait possible d'adopter une gamme assez étendue et variée de mesures d'ordre pratique. Selon les circonstances, un amalgame de politiques fort variées pourrait s'inscrire logiquement dans la ligne de l'option en question. Tout ce que l'option offre, c'est la direction dans laquelle il faut s'engager.

Même là, il est possible d'aller trop loin. Il existe vraiment une différence entre la première option, d'une part, et la deuxième et la troisième d'autre part. La première option ne constitue pas du tout une stratégie, mais plutôt une réaction. Il s'agit d'attendre les événements, d'aborder les questions une à une, au fur et à mesure qu'elles se présentent, pour les évaluer individuellement et non pas en fonction d'un objectif plus large. Elle ne prétend donc pas donner une orientation. Par contraste, les deuxième et troisième options comportent le choix d'un but, une action plutôt qu'une réaction, ainsi que l'évaluation des questions particulières en fonction de l'objectif fixé. Dans le cas de la deuxième option, l'objectif serait un mode d'intégration quelconque avec les Etats-Unis; dans le cas de la troisième option, le but serait une économie et une culture moins vulnérables à l'attraction continentale.

Les options sont toutes trois des abstractions, et comme toutes les abstractions, elles ont tendance à simplifier les questions complexes. Les distinctions qu'elles établissent entre les diverses voies dans lesquelles le Canada peut s'engager sont toutefois fondamentalement valables et utiles. Aucune de ces options ne constitue un bonhomme de paille qu'on a monté uniquement pour le renverser. Il ne s'agit pas non plus d'un choix entre trois possibilités dont deux sont carrément des solutions extrêmes, et donc inacceptables, et la troisième, un simple compromis sans autre valeur que celle de constituer un compromis. Au contraire, chaque option se défend, chacune a sa valeur propre qu'il faut analyser. On constatera aussi que l'article sur les relations canado-américaines tente d'analyser objectivement chacune des options et brosse, dans les trois cas, un tableau fidèle des conséquences logiques.

Le Gouvernement a étudiés soigneusement ces options. L'article diffusé sur les relations canado-américaines représente, en effet, la quintessence d'un certain nombre de discussions au sein du Cabinet et d'études effectuées par des fonctionnaires. Ce processus s'est poursuivi pendant la majeure partie de l'année. La conclusion du Gouvernement est très claire: nous optons pour la troisième possibilité. Nous estimons que la première option, l'option pragmatique, risque à la long d'affaiblir la position du Canada. Nous croyons que le deuxième choix, celui de l'intégration, est inacceptable pour diverses raisons. Aux yeux du Gouvernement, la troisième option est la plus avantageuse pour le Canada; elle consiste à poursuivre une stratégie générale, à long terme, visant à développer et à raffermir l'économie canadienne et les autres aspects de notre vie nationale et, ce faisant, à réduire la vulnérabilité actuelle du Canada.

La troisième option commande donc certaines précisions supplémentaires. Je tiens d'abord à répéter qu'une option ne constitue pas une politique; elle ne sert qu'à orienter. Certaines de ces dernières existent déjà. D'autres s'élaboreront dans les domaines complémentaires des affaires fiscales et monétaires, du commerce, de la concurrence et de la propriété étrangère ainsi que des sciences et de la culture. A l'égard de la troisième option, nous avons un

critère de base pour chaque instrument de politique: comment renforcera-t-il notre économie et en réduira-t-il la vulnérabilité? Et nous serons forcés d'étudier chaque instrument de politique par rapport aux autres, parce qu'ils devront s'appuyer et se renforcer mutuellement. Comme c'est à l'oeuvre qu'on reconnaît l'artisan, c'est par la stratégie industrielle mise en oeuvre, la politique adoptée en matière d'énergie et ainsi de suite qu'on pourra vérifier la valeur de cette option. Mais ce qui en résultera ne sera certainement pas un ensemble qu'on pourra appeler la "politique américaine du Canada". La troisième option met l'accent sur le Canada, -- sur les décisions que les Canadiens doivent prendre chez eux, -- plutôt que sur les questions qu'il faudra négocier avec les Etats-Unis. Les décisions prises autour de la troisième option détermineront le genre de pays que les Canadiens souhaitent se donner. Ce qui veut dire, en empruntant les termes de La politique étrangère au service des Canadiens, qu'il faut s'assurer, par un usage judicieux de notre souveraineté, de pouvoir continuer de se développer librement.

C'est pourquoi la troisième option n'est aucunement anti-américaine. Elle ne comporte aucune hostilité à l'endroit des Etats-Unis. Son but est d'atténuer, à la longue, la vulnérabilité du Canada. Cela signifie notamment qu'en cette ère d'interdépendance, il sera impossible et peu réaliste de vouloir rendre le Canada tout à fait invulnérable aux pressions continentales et que nos efforts ne seront pas couronnés de succès du jour au lendemain. Le cours des relations canado-américaines ne connaîtra donc pas de rupture soudaine. Nos relations étroites et complexes ne perdront pas non plus, même à la longue, leur caractère unique. Il est tout à fait dans l'optique de ce choix que le Canada et les Etats-Unis continuent d'être de loin le meilleur client l'un de l'autre. Le marché américain prendra peut-être une importance accrue pour certains secteurs de nos exportations. Cela ne constituera toutefois pas un facteur de dépendance mais bien un élément du succès des sociétés canadiennes d'exportation trop bien établies pour alimenter la phobie de la vulnérabilité du Canada. Les relations économiques entre le Canada et les Etats-Unis conserveront évidemment leur caractère spécial, tant par leur ampleur que par leur intimité, mais peut-être moins en termes d'arrangements spéciaux destinés à garantir leur bon fonctionnement.

Voilà donc comment le Gouvernement envisage les relations canado-américaines. Je vous ai fait part d'un processus complexe dont l'application serait échelonnée pour plusieurs mois et même plusieurs années. Bon nombre de décisions de politique entreront dans ce processus; certaines d'entre elles ont déjà été prises, d'autres le seront dans un avenir plus ou moins rapproché. Quelques-unes toutefois, portent sur des questions d'intérêt immédiat. J'ai bon espoir que le programme du Gouvernement présenté à la Chambre à l'ouverture de la prochaine session fera état de ces questions.

Vous comprendrez que je ne sois pas en mesure de préciser les aspects du programme qui auront des répercussions sur les relations canado-américaines. J'estime toutefois qu'il serait utile, aux fins de la période de discussion, que je rappelle certains points sur lesquels le Premier Ministre a déjà précisé la politique possible du Gouvernement. Il a affirmé, entre autres, qu'il fallait établir une législation concernant la propriété étrangère. La loi sur la mainmise étrangère présentée à la dernière session n'a pas été rejetée, mais elle a fait l'objet d'oppositions. Le Gouvernement envisage donc la possibilité d'amender le projet de loi de façon à obtenir l'appui de la majorité de la Chambre.

Bien que la question de la propriété étrangère influe sur nos relations avec les Etats-Unis, elle ne peut, comme telle, être négociée avec les Etats-Unis.

En ce qui concerne les questions commerciales négociées avec les Etats-Unis plus tôt cette année, le Premier Ministre a souligné que nous ne chercherons pas à reporter la date de la reprise des négociations. Il est toutefois évident que le Gouvernement se verra limité dans l'adoption de décisions de politique tant qu'il ne sera pas assuré de l'appui de la majorité de la Chambre. Lorsqu'il aura reçu cet appui, le Gouvernement se servira de cette arme le moment venu des négociations, pour renforcer sa position auprès des Etats-Unis. Je ne tenterai pas de prédire la date de la reprise des négociations ni leur résultat. En guise de conclusion, j'aimerais vous rappeler qu'au moment de la reprise non seulement le caractère politique des négociations mais aussi la question de la balance des paiements auront été modifiés de part et d'autre de la frontière.